



Mairie
9, rue de l'Église
25720 AVANNE-AVENEY
Tél : 03 81 41 11 30
mairie@avanne-aveney.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 26-11-2025
LISTE DES DELIBERATIONS

Numéro	Titre	Pour	Contre	Abst.
2025-63	Validation des charges définitivement transférées à la suite du transfert de la compétences « Actions d'animation et de mise en réseau de la lecture publique » au 1er janvier 2025	15	0	0
2025-64	Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'année 2024.	15	0	0
2025-65	Marchés publics : assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau cimetière	15	0	0
2025-66	Forêt : Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2026	15	0	0
2025-67	Forêt : affouage sur pied (campagne 2025-2026)	15	0	0
2025-68	Finances locales : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement	15	0	0
2025-69	Finances : Adoption d'une rectification de résultat au compte 1068	15	0	0
2025-70	Finances locales : Admission en non-valeur de créances éteintes	15	0	0
2025-71	Approbation pour l'acquisition d'une carte d'achat public	14	0	1
2025-72	subvention pour un projet sportif (Dakar 2026)	14	1	0
2025-73	Finances locales : Tarifs de location des salles	15	0	0
2025-74	Ressources humaines : Protection sociale complémentaire pour les agents communaux (contrat 2026-2035)	15	0	0
2025-75	Ressources humaines : création d'un emploi non permanent (CDD)	15	0	0
2025-76	Domaine : Déclassement de voirie sans enquête publique (accès à la parcelle privée AI 172)	15	0	0
2025-77	Crématorium : destination des déchets métalliques (2025)	14	0	0
2028-78	Labellisation village d'accueil véhicules d'époque	15	0	0

Affichée en mairie d'Avanne-Aveney
et publiée sur le site internet le : 28/11/2025
Mme Marie-Jeanne BERNABEU, maire :

Références :

- article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales : *Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.*
- article L.2121-15 : *le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.*